

# COM(2022) 395 final LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 25 août 2022

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 25 août 2022

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL sur la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie en ce qui concerne l'intégration du règlement (UE) 2022/1032 sur le stockage de gaz dans l'acquis de la Communauté de l'énergie

E 16991



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**